



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/838

Opération n° 01047814 "Hôtel de Ville - Plan patrimoine". Lancement d'une partie de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20008

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/838 - OPERATION N° 01047814 "HOTEL DE VILLE - PLAN PATRIMOINE". LANCEMENT D'UNE PARTIE DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-1, PROGRAMME 20008 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Hôtel de Ville - Travaux de rénovation énergétique » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation du patrimoine administration générale 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20008.

L'Hôtel de Ville de Lyon est un bâtiment classé au titre des Monuments historiques depuis 1886. Il a fait l'objet, au cours des 20 dernières années, de travaux ponctuels de restauration, de gros entretien ou de mise aux normes relevant des travaux du propriétaire. A titre d'exemple, en 2008, la restauration des toitures des quatre pavillons d'angles et la reprise de l'étanchéité de la terrasse côté Terreaux, ont été réalisées pour un coût de 5 500 000 € dans le cadre de la convention patrimoine 2003-2007 passée entre l'Etat et la Ville de Lyon.

La rénovation de la chaufferie date de 2005, le réseau de froid mis en œuvre en 1996 a fait l'objet d'interventions partielles de rénovation en 2011. Des travaux plus récents ont permis le remplacement du système de sécurité incendie ou encore le remplacement du paratonnerre et l'ajout d'un parafoudre sur le tableau général basse tension (TGBT) du bâtiment.

A ce jour, la quasi-totalité des menuiseries ne sont pas rénovées et sont en simple vitrage. Des systèmes de double-fenêtres permettent d'améliorer le confort des occupants. Des climatiseurs individuels mobiles ou avec unité extérieure impactent l'aspect des façades classées et ne permettent pas une gestion optimisée du réseau de froid en période estivale. Les façades nécessitent en outre un ravalement dans un contexte où la place des Terreaux et la place de la Comédie ont été rénovées.

Des compléments de travaux de mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap sont également programmés, y compris la réfection totale de la cour basse.

En outre, l'Hôtel de Ville de Lyon, et notamment ses salons, comportent des décors patrimoniaux majeurs, protégés comme le bâtiment au titre des Monuments Historiques, dont certains datent de l'origine du bâtiment (XVII^e siècle) et sont dus à des artistes de renom. Ces décors, pour la plupart considérés comme immobilier par destination, outre leur très grande qualité artistique, peuvent être de type divers : plafonds peints et parois peintes ou couvertes de toiles marouflées, cheminées, boiseries peintes, statuaire, ferronnerie, tapisseries... Ces décors souffrent d'un état dégradé à très dégradé, du fait du passage du temps, du climat, de la pollution et de l'exploitation intensive des salons. Une étude patrimoniale globale, complémentaire des études portant sur le clos et le couvert,

est nécessaire afin de dresser un diagnostic sanitaire, des scénarios, chiffrages et phasages de restauration, ainsi que la réalisation d'un plan de gestion.

Les travaux à engager sur le périmètre décrit précédent ont fait l'objet d'une première estimation à 25 000 000 €. Cette estimation doit faire l'objet d'une étude préalable (comprenant l'étude patrimoniale des décors), pour prioriser et préciser les travaux les plus urgents et leur coût, et proposer un phasage.

Les travaux sur un Monument historique nécessitent un temps d'étude et de mise en œuvre plus long que sur un bâtiment classique et font intervenir des prestataires spécialisés, dont le maître d'œuvre qui doit être « architecte du patrimoine ». Tous travaux structurants nécessiteront un accord préalable de la DRAC (Conservation régionale des monuments historiques-CRMH) qui devra être associée dès la phase étude.

Dans le cadre de ce mandat, une première phase de travaux à hauteur de 10 000 000 € est envisagée. Dans l'attente de la désignation d'une maîtrise d'œuvre patrimoniale et de la mise en œuvre des travaux, une première tranche de 1 000 000 € destinée à la réalisation d'études préalables, de diagnostics, et de travaux d'urgence est nécessaire. A titre d'exemple la restauration et l'automatisation de portes, la création de rampes cour haute et de cheminements cour basse, sont prévus dès 2021 dans le cadre de la mise en accessibilité de ce bâtiment.

Cette première tranche d'opération de 1 000 000 € sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine Administration générale 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20008.

Les marchés de travaux, de coordination santé prévention sécurité, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement d'une partie de l'opération n° 01047814 « Hôtel de Ville – Plan patrimoine » est approuvé. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20008.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20008, AP 2021-1, opération n° 01047814 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres,

fonctions 020, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Année 2021 : 400 000 €;
- Année 2022 : 400 000 €;
- Année 2023 : 200 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET